



# Communiqué de presse

006/2024

Montreuil, le 24 janvier 2024.

## ***PADHUEs : Régularisés... et maintenus dans la précarité !***

C'est bien ce qu'annonce Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités !

Voilà le programme du gouvernement mis ouvertement à jour : maintenir les Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne dans une précarité permanente.

Il aura fallu trois manifestations appelées par nos organisations, pour que Madame la ministre annonce ce lundi 22 janvier que les médecins PADHUEs "en poste", non-lauréats des EVC, seraient "régularisés" et continueraient à exercer dans les hôpitaux en attendant les prochaines EVC.

En poste ?... Mais le recensement des PADHUEs "en poste" s'est effectué le 16 janvier ! Alors que de nombreux PADHUEs avaient été "remerciés" dès la publication de leurs résultats d'EVC, un mois avant, un détail qui en dit long.

Quant aux EVC, il s'agit d'une procédure surtout administrative, où l'arbitraire des quotas est érigé au rang de fonctionnement institutionnel, très loin des préoccupations des services et des besoins des malades.

Résultats : deux tiers des PADHUEs au service des établissements sont non-lauréats et se retrouvent dans la précarité !

Certains praticiens, pourtant en service dans leur spécialité, sont recalés avec 15 de moyenne.

Les PADHUEs doivent pouvoir, comme tous ceux qui prennent soin de la santé des patients, exercer leur métier :

« Notre système de santé souffre d'un manque de moyens humains. Nous ne pouvons nous passer de ces milliers de femmes et d'hommes qui contribuent à assurer l'offre de soins » dit Madame la ministre.

Mais elle continue à maintenir dans la précarité les PADHUEs, sur des contrats rémunérés de façon indigne et limités dans le temps !

Nos revendications restent celles que ces praticiens, quel que soit leur statut, ont exprimé dans la pétition du 12 janvier :

- ▶ Réintégration et maintien en poste de tous les PADHUEs !
- ▶ Aucune OQTF pour ces médecins dont notre système de santé a besoin !
- ▶ Un statut de plein exercice des PADHUEs sur la base de leur expérience professionnelle dans notre système de santé, et sur des statuts dignes.

C'est pourquoi nous demandons l'ouverture urgente de négociations avec le ministère, pour que cette précarité cesse.